

Protéger le blé canadien

Le gouvernement du Canada s'est penché sur la découverte de quelques plans de blé génétiquement modifiés (GM) trouvés sur une voie d'accès en Alberta.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) reconnaît l'importance de l'industrie du blé du Canada pour l'alimentation nationale, le commerce international, les agriculteurs et le public, et travaille de concert avec les ministères fédéraux et provinciaux, l'industrie et les agriculteurs afin de continuer la conformité aux règlements et de protéger le blé canadien.

Pour d'autres renseignements et un calendrier détaillé, veuillez consulter inspection.gc.ca/detection/ble

LE BLÉ CANADIEN EST SÉCURITAIRE

- ▶ Les cultivateurs de blé du Canada ont établi une solide réputation en tant que fournisseurs efficaces et fiables de produits salubres et de haute qualité.
- ▶ Il n'y a pas de preuve que ce blé non autorisé est entré dans la filière de l'alimentation des humains ou de celle des animaux.
- ▶ Le blé trouvé est la première et la seule découverte du genre au Canada et ne correspond à aucune variété de semences enregistrées au Canada.

CE QUE LES PRODUCTEURS DE BLÉ CANADIEN DOIVENT SAVOIR

Selon de vastes essais scientifiques, il n'y a pas de preuve que ce blé GM est présent ailleurs que sur le site isolé où il a été découvert.

Nous protégeons l'accès aux marchés

- ▶ Le gouvernement du Canada collabore étroitement avec nos principaux partenaires commerciaux pour vérifier qu'ils disposent des renseignements requis pour maintenir l'ouverture des marchés pour minimiser les impacts qui pourraient découler de cet événement.
- ▶ Il prend toutes les mesures nécessaires pour aider les intervenants à prendre des décisions éclairées.
- ▶ La Commission canadienne des grains continuera de surveiller toutes les expéditions de blé en vrac destinées à l'exportation. Des échantillons de grains ont été soumis à des tests et continuent de l'être afin de vérifier qu'ils ne contiennent que du blé conforme à la réglementation sur les marchandises exportées en vrac.
- ▶ Il est prêt à répondre à toutes les questions d'ordre technique et à offrir d'aider les partenaires.

Nos programmes soutiennent les producteurs

Nous soutenons les agriculteurs dans la gestion de leurs activités :

- ▶ **Programme de paiements anticipés** – Les agriculteurs peuvent obtenir jusqu'à 400 000 \$ par année du programme en avances en fonction de la valeur de leurs produits agricoles, et le gouvernement du Canada paye les intérêts sur la première tranche de 100 000 \$.
- ▶ **Programme Agri-investissement** – Aide les agriculteurs à gérer les flux de trésorerie ou de légères baisses de revenu.
- ▶ **Agri-stabilité** – Offre des services de soutien aux agriculteurs inscrits qui éprouvent d'importantes baisses de la marge.
- ▶ **Agri-relance** – Facilite l'évaluation par les gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux des catastrophes, et, au besoin, la mise en œuvre d'initiatives pour aider les agriculteurs à couvrir les coûts extraordinaires.

